



# Distribution publique de gaz en réseau concédée à ANTARGAZ

---

Mission de contrôle 2017

Rapport de contrôle

---

Concessions ANTARGAZ

# CONCESSIONS ANTARGAZ

## PREAMBULE

Le **SDEC ÉNERGIE**, Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, collectivité en charge de l'organisation du service public de gaz, a conclu en 2005, 2007 et en 2008, des contrats de concession avec la société **ANTARGAZ** pour une durée de 30 ans. Les concessions ont été accordées après mise en concurrence dans le cadre d'une procédure de délégation de service public.

Le concessionnaire **ANTARGAZ** s'est engagé à concevoir, réaliser et exploiter les ouvrages et installations nécessaires au service public de distribution de gaz dans les communes concernées.

Le **SDEC ÉNERGIE**, autorité organisatrice du service public de distribution du gaz, réalise chaque année un audit de contrôle afin de s'assurer de la bonne exécution des clauses des cahiers des charges de concession.

Le présent rapport synthétise les points étudiés en 2017 par le **SDEC ÉNERGIE** à partir des données communiquées par le concessionnaire **ANTARGAZ** au titre de l'année 2016.

### Les 5 communes de la DSP 2005

- DOZULE
- LE MOLAY LITTRY
- NOUES DE SIENNE (SAINT SEVER)
- SAINT SYLVAIN
- VER SUR MER

### Les 6 communes de la DSP 2007

- CAUMONT SUR AURE (CAUMONT-L'EVENTE)
- GRANDCAMP-MAISY
- VAL D'ARRY (NOYERS-BOCAGE)
- SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE
- THAON
- LE HOM (THURY-HARCOURT)

### Les 3 communes de la DSP 2008

- CRICQUEBOEUF
- GRAINVILLE-SUR-ODON
- MONDRAINVILLE

# SOMMAIRE

<b>1. LES USAGERS</b> .....	
1.1. Le nombre de raccordements, de consommateurs et leur consommation .....	4
1.2. Les usagers par segmentation de puissance .....	4
1.3. Les consommations en GWh par segmentation de puissance .....	5
1.4. Le montant payé par an par un usager domestique au gaz propane (B0) consommant 15 000 kWh par an ..	6
1.5. La facturation .....	6
1.6. Le suivi de la non relève .....	7
1.7. Le suivi de la garantie des services pour les 3 concessions .....	7
1.8. Les prestations : audit spécifique .....	7
1.9. La satisfaction : audit spécifique sur les réclamations.....	8
1.10. L'accueil.....	8
1.11. Bilan de la partie usagers.....	9
<b>2. LES TRAVAUX</b> .....	
2.1. Le linéaire de réseau créé .....	10
2.2. Le nombre de branchements réalisés .....	12
2.3. Bilan de la partie « travaux » .....	13
<b>3. LES OUVRAGES DE LA CONCESSION</b> .....	
3.1. Le linéaire de réseau .....	15
3.2. Linéaire de branchement.....	16
3.3. Les citernes de stockage .....	17
3.4. Le nombre de compteurs.....	18
3.5. Le nombre de vannes .....	19
3.6 La cartographie des ouvrages .....	20
3.7. Bilan de la partie « ouvrages » .....	21
<b>4. LA QUALITE DE FOURNITURE ET LA SECURITE</b> .....	
4.1. Les incidents réellement constatés .....	22
4.2. Les constats, sièges et causes des incidents constatés .....	22
4.3. La durée d'intervention de l'entreprise de maintenance sur incident.....	23
4.4. Les incidents majeurs.....	23
4.5. Les dommages occasionnés par des tiers .....	24
4.6. La surveillance annuelle des réseaux en exploitation .....	24
4.7 La surveillance des citernes .....	25
4.8. Bilan de la partie « qualité de fourniture et sécurité » .....	26
<b>5. L'ANALYSE COMPTABLE ET FINANCIERE</b> .....	
5.1. La valeur brute des ouvrages .....	27
5.2. Les dépenses d'investissement (réseau et branchements) en K€.....	28
5.3 Les valeurs comptables .....	29
5.4. Le droit du concédant .....	29
5.5. Le compte d'exploitation.....	31
5.6. Bilan de la partie « comptabilité ».....	33

# 1. LES USAGERS

## 1.1. Le nombre de raccordements, de consommateurs et leur consommation

	Concession 2005				Concession 2007				Concession 2008			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
<b>Nombre de raccordements cumulés</b>	616	618	619	<b>621</b>	566	572	642	<b>644</b>	259	271	<b>290</b>	<b>290</b>
<b>Nombre de consommateurs cumulés</b>	364	390	389	<b>410</b>	374	393	420	<b>450</b>	137	153	<b>169</b>	<b>170</b>
<b>Nombre de GWh (*) consommés dans l'année</b>	8	6	6	<b>7</b>	9	6	6	<b>7</b>	8	7	<b>7</b>	<b>7</b>

(\*) 1 GWh = 1 000 000 kWh

Le nombre de raccordements stagne (+0,3%) pour les 3 concessions. Selon ANTARGAZ, les concessions sont matures. En 2016, le concessionnaire n'a pas fait d'information ni d'opération spécifique de communication ; les mairies informent les propriétaires des nouvelles parcelles de la présence du gaz et transmettent les coordonnées du concessionnaire.

Le nombre de consommateurs augmente en moyenne de 5% pour les trois concessions.

La consommation augmente de 16% pour les 3 concessions.

## 1.2. Les usagers par segmentation de puissance

GAZ PROPANE - Nombre d'utilisateur		Concession 2005				Concession 2007			
		2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Particuliers	B0' (de 0 à 6 000kWh)	16	16	19	<b>42</b>	6	8	9	<b>22</b>
	B0 (> 6 000 kWh)	149	159	162	<b>141</b>	139	152	158	<b>147</b>
Professionnels et collectivités	B1 (< 150 000 kWh)	16	16	17	<b>24</b>	18	18	20	<b>27</b>
	B2 (de 150 001 à 300 000 kWh)	4	4	4	<b>2</b>	5	3	3	<b>-</b>
	B3 (> 300 000 kWh)	10	11	11	<b>5</b>	10	10	7	<b>8</b>
Social et collectivité (consommation consolidée)	S1 (< 150 000 kWh)	-	-	-	<b>15</b>	-	-	-	<b>4</b>
	S2 (de 150 001 à 300 000 kWh)	-	-	-	<b>2</b>	-	-	-	<b>1</b>
	S3 (> 300 000 kWh)	169	184	176	<b>179</b>	196	202	223	<b>241</b>
<b>Total cumulé du nombre d'utilisateurs</b>		<b>364</b>	<b>390</b>	<b>389</b>	<b>410</b>	<b>374</b>	<b>393</b>	<b>420</b>	<b>450</b>

GAZ NATUREL – Nombre d'utilisateurs		Concession 2008			
		2013	2014	2015	2016
T1	0 à 6 000 kWh	-	-	-	-
T2	6 000 à 300 000 kWh	135	151	167	<b>168</b>
T3	300 000 à 5M kWh	2	2	2	<b>2</b>
T4	> 5M kWh	-	-	-	-
<b>Total cumulé du nombre d'utilisateurs gaz naturel</b>		<b>137</b>	<b>153</b>	<b>169</b>	<b>170</b>

Le nombre d'utilisateurs croît pour la concession 2005 (+21) et pour la concession 2007(+30) et stagne pour la concession 2008 (+1).

Pour les concessions 2005 et 2007, les utilisateurs de la tranche S3 représentent 44% des consommateurs.

Pour la concession 2008, les utilisateurs de la tranche T2 (6 000 à 300 000 kWh) représentent 99% des consommateurs.

Compte tenu de la fusion entre les sociétés ANTARGAZ et FINAGAZ, il convient de noter la mise en œuvre de nouvelles tranches tarifaires.

### 1.3. Les consommations en GWh par segmentation de puissance

GAZ PROPANE Consommation en GWh		Concession 2005				Concession 2007			
		2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Particuliers	B0' (de 0 à 6 000kWh)	0.1	-	0.1	0,1	-	-	-	0,1
	B0 (> 6 000 kWh)	2.4	1.9	1.5	2,3	2.5	2.0	1.9	2,3
Professionnels et collectivités	B1 (< 150 000 kWh)	0.7	0.5	0.5	1,0	0.7	0.4	0.5	0,9
	B2 (de 150 001 à 300 000 kWh)	0.5	0.3	0.4	0,6	0.2	0.2	0.1	0,2
	B3 (> 300 000 kWh)	1.7	1.4	1.5	0,9	3.1	1.8	1.3	1,3
Social et collectivité (consommation consolidée)	S1 (< 150 000 kWh)	-	-	-	0,2	-	-	-	-
	S2 (de 150 001 à 300 000 kWh)	-	-	-	-	-	-	-	-
	S3 (> 300 000 kWh)	2.2	1.7	1.6	2,1	2.5	1.7	2.1	2,2
<b>Total cumulé en GWh</b>		<b>7.6</b>	<b>5.7</b>	<b>5.5</b>	<b>7,2</b>	<b>9.0</b>	<b>6.0</b>	<b>5.99</b>	<b>7</b>

GAZ NATUREL- consommation en GWh		Concession 2008			
		2013	2014	2015	2016
T1	0 à 6 000 kWh	-	-	-	-
T2	6 000 à 300 000 kWh	2.2	1.9	1.9	2,2
T3	300 000 à 5M kWh	5.7	5.2	5.0	4,9
T4	> 5M kWh	-	-	-	-
<b>Total consommation en gaz naturel GWh</b>		<b>7.8</b>	<b>7.1</b>	<b>6.9</b>	<b>7</b>

La consommation augmente de 16% pour les 3 concessions (concession 2005 (+ 31%), concession 2007 (+17%) et concession 2008 (+2%). Il est à noter d'une part, que la rigueur climatique est légèrement plus élevée (2401 DJU en 2015 contre xxx DJU en 2016) et que d'autre part, pour les concessions 2007 et 2008, le nombre d'utilisateurs consommateurs s'est développé.

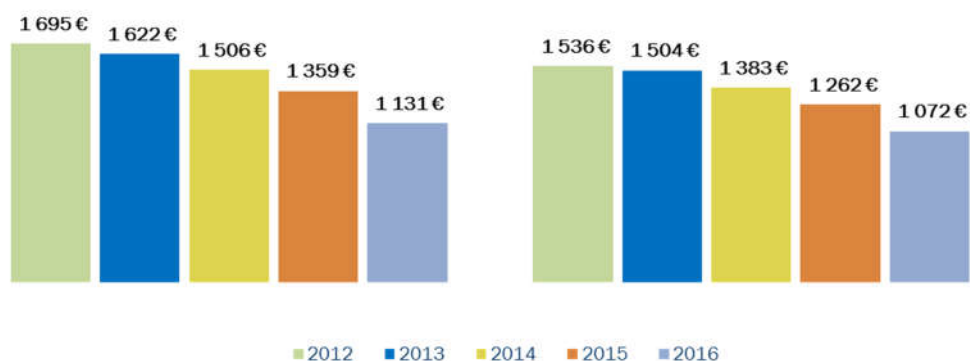
Interrogé sur les évolutions de consommations, le concessionnaire n'en a pas précisément indiqué les raisons.

Pour mémoire, les consommations sont en partie estimées (provisions) sur la période de septembre (dernier relevé du compteur de l'année) à décembre de l'année N. Cette évaluation des consommations est alors régularisée en année N+1. Ces modalités de facturation peuvent parfois générer des régularisations de facturation. Le concessionnaire a expliqué que pour les concessions GRD Gaz naturel (2008), les consommations sont réelles puisqu'elles font l'objet de relevés quotidiens au PITD (Point d'Interface Transport Distribution).

Suite à la mise en œuvre d'un nouveau système informatique (SI) au cours de l'année 2015, le concessionnaire a décrit sa nouvelle méthode de calcul des volumes consommés annuels : les consommations estimées sont désormais corrigées des conditions climatiques mais ne prennent pas en compte la composition familiale.

#### 1.4. Le montant payé par an par un usager domestique au gaz propane (BO) consommant 15 000 kWh par an

GAZ PROPANE : Evolution du montant payé par un usager consommant 15 000 kWh/an



Il est à noter une baisse de 16% du montant payé, il s'agit de la baisse la plus importante enregistrée jusque-là. Cet état de fait résulte d'une forte baisse du prix d'achat du gaz.

#### 1.5. La facturation

Depuis 2015, le concessionnaire a apporté quelques précisions concernant ses modalités de facturation. Le volume consommé facturé à l'utilisateur est une estimation réalisée selon sa consommation annuelle de référence (période antérieure) et de son profil de consommation (station météo de rattachement). L'estimation ne tient pas compte de la consommation familiale.

Si la majorité des réclamations relèvent de la contestation d'échéanciers, l'autorité concédante souligne que le nouveau SI doit permettre de proposer des échéanciers d'une durée minimale de 6 mois, ce qui permet de mieux lisser la consommation prévisionnelle. La mensualisation est une option, qui est systématiquement proposée dès la souscription du contrat.

Lors de la mise en service de ses usagers, ANTARGAZ remet un livret d'accueil.

Interrogé sur l'utilisation des avoirs, le concessionnaire a précisé que ces derniers sont déduits automatiquement du solde à régler et sont remboursés en cas de solde débiteur lors du départ d'un usager de son logement.

Dès 2015, le concédant a constaté un manquement du concessionnaire dans le conseil tarifaire, celui-ci qui n'a pas fait l'objet d'actions d'améliorations depuis lors.

En effet, un changement de tranche tarifaire n'est pas systématique mais se réalise à la demande des usagers. Dans le cadre de son obligation de conseil tarifaire, le concessionnaire a précisé que les optimisations tarifaires pourraient être à l'avenir automatisées par le développement d'une requête adaptée pour détecter toute inadéquation de tranche tarifaire souscrite au regard de la consommation réelle.

Même si, l'utilisateur devient acteur de sa facturation par le biais de son espace client dédié, l'autorité concédante rappelle que le conseil tarifaire demeure une obligation du concessionnaire, le médiateur national de l'énergie (MNE) a d'ailleurs été amené à appliquer des pénalités en la matière.

En 2016, de par la fusion des sociétés ANTARZ et FINAGAZ, les tranches tarifaires ont évolué en raisons de la migration informatique des anciennes tranches tarifaires vers les nouvelles. Cela n'a pas eu d'impact sur les tarifs appliqués aux usagers.

Le concessionnaire a précisé que la migration a été faite automatiquement en fonction de la consommation annuelle de référence ainsi que de l'appartenance ou non à un bailleur social. Les usagers ont été informés au moment de la facturation.

### **1.6. Le suivi de la non relève**

La relève est effectuée deux fois par an par un prestataire, elle est externalisée à 100%. En 2016, tous les compteurs sont accessibles du domaine public.

Le concessionnaire n'a pas modifié sa procédure lui permettant d'atteindre un taux de relève de 100% :

- En cas d'échec de la relève, le prestataire dépose un avis de passage invitant l'utilisateur à le contacter.
- Une seconde tournée de relève est organisée, en cas de nouvel échec de relève, le service client contacte par téléphone l'utilisateur de manière à récupérer ses index de relève.
- 

Par ailleurs, depuis mai 2016, le concessionnaire a développé un service d'auto relève accessible en ligne sur "l'espace client". Les index sont à saisir 15 jours avant l'édition de la facture (6 factures annuelles). Le concessionnaire a confirmé que suite à l'édition d'une facture, si l'utilisateur s'aperçoit que les index estimés qui lui ont été facturés sont erronés, la consommation qui lui a été facturée ne pourra être rectifiée qu'à l'édition de la facture suivante.

### **1.7. Le suivi de la garantie des services pour les 3 concessions**

En ce qui concerne les concessions 2005 et 2007, le suivi de la garantie des services (GDS) telle que fixée par le cahier des charges n'est pas réalisé par le concessionnaire et n'a pu être contrôlée par le concédant.

Le concessionnaire a indiqué que le suivi des prestations est réalisé par le nouveau SI depuis octobre 2015.

Cependant, les requêtes permettant de suivre la GDS pour ces concessions n'ont toujours pas été développées par le concessionnaire.

Le concessionnaire n'a pas été en mesure de mentionner le nombre prestations réalisées ainsi que le nombre de celles qui auraient été réalisées hors délai catalogue, et généré une indemnisation systématique pour délai non tenu de son seul fait (conformément à la Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 9 avril 2014 portant décision sur l'évolution du tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF au 1er juillet 2014).

Cela est un manquement du concessionnaire qui fera l'objet d'une attention particulière de la mission 2018.

### **1.8. Les prestations : audit spécifique**

Lors des précédents audits sur pièces, le concédant avait souligné la nécessité de fiabiliser la facturation des prestations ; les conclusions avaient mis en évidence l'inégalité de traitement des usagers pour la facturation de certaines prestations. En effet, des mises en services ne sont pas facturées aux usagers résidant chez un bailleur social. Si sur le principe l'autorité concédante n'y semble pas opposée, il n'en reste pas moins que ce point n'est pas mentionné au cahier des charges, ces accords doivent être formalisés par avenant au cahier des charges.

Lors de la mission 2017, le concédant a constaté deux manquements du concessionnaire :

- La facturation d'une prestation non mentionnée au cahier des charges : il s'agit de «la location du poste». Le concessionnaire a indiqué que cela est une solution proposée à l'utilisateur qui ne veut pas acheter le poste. D'autre part, dans le cas où l'utilisateur achète le poste, dans la majorité des cas, il ne fait pas la maintenance nécessaire.  
Si sur le principe le concédant n'y est pas opposé, il convient de modifier le cahier des charges en conséquence, d'autant que le prix n'a pas été validé par les instances du SDEC Energie.
- Des opérations commerciales se traduisant par les dégrèvements de 50% sur le montant de certaines prestations : pour le concédant, il s'agit d'un détournement de la grille tarifaire et d'une décision unilatérale du concessionnaire qui aurait dû être évoquée au préalable avec les instances du SDEC Energie.

Un avenant au cahier des charges devra formaliser les points suivants, ou à défaut, des échanges devront s'opérer entre le concédant et le concessionnaire concernant :

- La non facturation des mises en services aux usagers,
- La facturation de la prestation de la location de poste,
- Les opérations commerciales sur certaines prestations.

Enfin, suite à la mise en œuvre du nouveau système d'informations, les tarifs des prestations sont maintenant définis au niveau de chaque concession et s'appliquent automatiquement. Le concédant souligne l'optimisation de la facturation et le suivi des prestations de façon automatisée, cela permettant ainsi d'éviter les erreurs générées par des saisies manuelles qui avaient pu être auparavant détectées.

### 1.9. La satisfaction : audit spécifique sur les réclamations

ANTARGAZ n'a pas mené d'enquête de satisfaction depuis 2009 auprès des usagers des trois concessions.

Le concessionnaire a fourni le registre des réclamations. Pour l'année 2016, 50 réclamations sont recensées (69 en 2015).

Aucun dossier n'a fait l'objet d'une indemnisation au titre des assurances suite à un dommage.

### 1.10. L'accueil

Accueil physique : lieu	Mairie						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Accueil physique : horaires (en cas de besoins)	Sur rendez-vous						
Accueil téléphonique : horaires	9h-17h	9h-17h	9h-17h	9h-17h	9h-17h	-	-

Le service de gestion de la clientèle d'ANTARGAZ Distribution pour les concessions propane 2005 et 2007 se situe à NANCY, 109, Bd d'Haussonville 54000 NANCY.

Les numéros de téléphone des différents services sont :

- Renseignement ANTARGAZ : 32.40 (coût d'appel local depuis un poste fixe) ;
- Service client : 09.74.75.17.51 (coût d'appel local depuis un poste fixe) ;
- Sécurité (24h/24h) : 0801.01.07.07 Nota : Le numéro sécurité a évolué pour passer sur une numérotation gratuite en 080. La campagne d'affichage du nouveau numéro a été assurée sur l'ensemble des réseaux sur l'année lors des visites de surveillance annuelles. L'ancien numéro continue d'être fonctionnel.



### 1.11. Bilan de la partie usagers

<b>Points forts</b>	Le développement des concessions 2007 et 2008
	La mise en œuvre du nouveau système informatique (SI) pour le calcul des volumes consommés, le suivi de la garantie des services et des prestations
	La prise en charge et le suivi des familles en impayés d'énergie
	La communication associée à la facturation déployée en 2015
<b>Points en attente ou à améliorer</b>	Stabilisation du développement des 3 concessions
	Fiabilisation de la facturation des prestations
	Optimisation du conseil tarifaire (automatisation)

## 2. LES TRAVAUX

Le contrôle des 3 concessions 2005, 2007 et 2008, pour la partie « TRAVAUX », s'intéresse aux travaux réalisés par le concessionnaire ANTARGAZ FINAGAZ sur les réseaux au regard de ses obligations contractuelles. Les informations analysées peuvent concerner :

- les travaux d'extension des réseaux,
- les travaux de densification des réseaux (c'est-à-dire les raccordements sans extension),
- les travaux de renforcement,
- pour les réseaux les plus anciens, les travaux de renouvellement,
- les travaux de maintenance,
- les branchements créés,
- les informations aux communes, aux usagers et au SDEC ENERGIE à l'occasion de ces travaux (études de rentabilité, dossier travaux, etc.),
- etc.

Pour étendre les réseaux de distribution publique de gaz sur les 3 concessions, ANTARGAZ FINAGAZ rencontre individuellement l'ensemble des communes pour connaître leurs prévisions de travaux et d'expansion d'urbanisation.

Pour l'ensemble des 3 concessions 2005, 2007 et 2008, depuis 2010 et l'atteinte des engagements contractuels de linéaire, ANTARGAZ FINAGAZ est entré dans une phase de densification et d'extension des réseaux en fonction des demandes, dans le respect des prescriptions des cahiers des charges.

### 2.1. Le linéaire de réseau créé

Longueur de canalisation posée en m (hors branchement)	Concession 2005			
	2013	2014	2015	2016
Dozulé	745	66	-	3
Le-Molay-Littry	-	-	-	-
Noues de Sienne (Saint-Sever-Calvados)	-	-	-	-
Saint-Sylvain	-	-	-	-
Ver-sur-Mer	-	-	-	-
<b>Total par année</b>	<b>745</b>	<b>66</b>	<b>-</b>	<b>3</b>

En 2016, sur la concession 2005, le concessionnaire ANTARGAZ FINAGAZ a modifié le réseau de distribution sur la commune de Dozulé (séparation du réseau Nord) et a réalisé des densifications sur la commune de Noues de Sienne (Saint Sever Calvados).

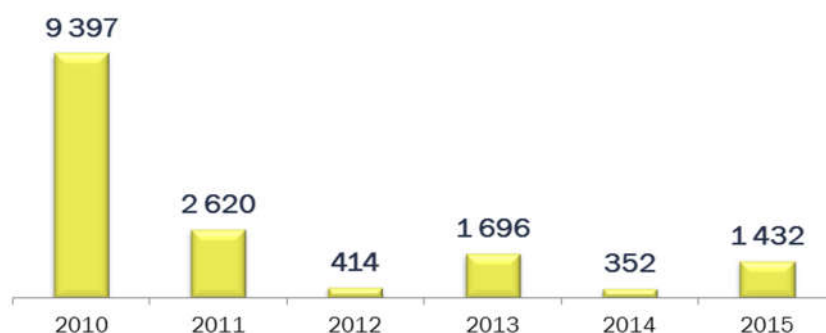
Longueur de canalisation posée en m (hors branchement)	Concession 2007			
	2013	2014	2015	2016
Caumont sur Aure (Caumont l'Eventé)	-	-	92	-
Grandcamp Maisy	70	-	70	-
Val d'Arry (Noyers Bocage)	-	-	-	-
Saint Martin de la Lieue	-	-	-	-
Thaon	44	-	953	65
Le Hom (Thury Harcourt)	-	222	-	-
<b>Total par année</b>	<b>114</b>	<b>222</b>	<b>1 115</b>	<b>65</b>

Sur la concession 2007, ANTARGAZ a réalisé en 2016 des travaux sur la commune de Thaon (travaux d'extension rue de l'Ormelet et desserte de l'EHPAD).

Longueur de canalisation posée en m (hors branchement)	Concession 2008			
	2013	2014	2015	2016
Cricqueboeuf	-	-	-	-
Grainville sur Odon	824	64	-	-
Mondrainville	13	-	317	-
<b>Total par année</b>	<b>837</b>	<b>64</b>	<b>317</b>	<b>0</b>

Sur la concession 2008, aucune nouvelle canalisation n'a été posée en 2016 par le concessionnaire.

Evolution du linéaire de canalisations de réseau posées en m par année pour l'ensemble des concessions



Sur l'exercice examiné, seulement 68 mètres de canalisations ont été posés dans le cadre d'extensions. Ces développements ont été réalisés sur deux communes du périmètre concédé (Dozulé et Thaon). 96% des travaux effectués en 2016 concernaient la concession 2007 (commune de Thaon).

Les investissements engagés pour la mise en œuvre de ces réseaux ont atteint 10 813 € et ont été supportés pour près de 20% par les tiers demandeurs.

Sur l'exercice, le coût unitaire moyen de développement des réseaux atteint près de 160 € ; soit environ 4 fois le coût moyen observé en 2015.

Les cahiers des charges de concession disposent que le concessionnaire doit adresser au concédant avant la réalisation des travaux, le dossier d'étude relatif à ces travaux. Nous dénommons ces études "projets gaz" pour la partie technique et ""étude de rentabilité"" pour la partie financière.

En 2016, le concédant n'a reçu aucun ""projet gaz"" (pour rappel, un seul dossier a été adressé en 2015), contrairement aux engagements du concessionnaire lors des missions de contrôle précédentes (2015 et 2016).

L'autorité concédante a donc rappelé la nécessité de disposer d'une lisibilité sur les projets de développement ainsi que sur les éléments à l'origine de la décision d'investissement associée, notamment les calculs de rentabilité : il est nécessaire de s'assurer de l'égalité de traitement des demandeurs.

Interrogé sur ce point, le concessionnaire s'est engagé à communiquer les projets d'extension de réseau mais pas les projets de densification.

Cette situation est contraire aux dispositions du cahier des charges.

Pour ce qui concerne les ouvrages réalisés par un tiers (lotisseur) et remis gratuitement au concessionnaire, ANTARGAZ FINAGAZ a confirmé qu'il n'envisageait pas de valoriser ces biens : les coûts des ouvrages intégrés dans le patrimoine de la concession sont donc sous-estimés.

Cette situation est contraire aux dispositions du cahier des charges qui précisent notamment que le concessionnaire doit adresser annuellement un état des biens financés par les remises gratuites et les participations de tiers. Sur la base de cet état, il revient au concessionnaire de valoriser et d'inscrire comptablement les remises gratuites dans les inventaires.

## 2.2. Le nombre de branchements réalisés

Nombre de branchements (nombre de coffrets)	Concession 2005			
	2013	2014	2015	2016
Dozulé	52	1	-	-
Le-Molay-Littry	0	1	-	-
Noues de Sienne (Saint-Sever-Calvados)	0	-	1	2
Saint-Sylvain	0	-	-	-
Ver-sur-Mer	0	-	-	-
<b>Nombre de branchements par année</b>	<b>52</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

Ratios CONCESSION 2005	2013	2014	2015	2016
Longueur moyenne de réseau par branchement (consommateur ou non) en m	28	28	28	28
Longueur moyenne de réseau par consommateur en m	47	44	44	42

Sur la concession de 2005, le linéaire moyen de réseau existant par branchement (consommateur ou non) s'est amélioré, passant de 31 mètres en 2010 à 28 mètres en 2016. Dans le même temps, le linéaire moyen de réseau existant par consommateur est passé de 50 à 42 mètres, ce qui reste élevé.

Le nombre de branchements inactifs est en diminution depuis la pose des premiers ouvrages de la concession 2005. Il reste cependant important avec un taux de 34% des branchements en 2016."

Nombre de branchements (nombre de coffrets)	Concession 2007			
	2013	2014	2015	2016
Caumont sur Aure (Caumont-l'Eventé)	-	1	5	-
Grandcamp-Maisy	5	-	1	-
Val d'Arry (Noyers-Bocage)	-	1	0	-
Saint-Martin-de-la-Lieue	-	-	-1	-
Thaon	9	-	66	2
Le Hom (Thury-Harcourt)	-	4	-1	-
<b>Nombre de branchements par année</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>70</b>	<b>2</b>

Ratios CONCESSION 2007	2013	2014	2015	2016
Longueur moyenne de réseau par branchement (consommateur ou non) en m	26	26	25	25
Longueur moyenne de réseau par consommateur en m	39	38	38	36

Pour la concession de 2007, le linéaire moyen de réseau par branchement s'est amélioré, passant de 29 mètres en 2010 à 25 mètres en 2016. Dans le même temps, le linéaire moyen de réseau posé par branchement consommateur a également diminué mais reste important (36 mètres en 2016).

Le nombre de branchements inactifs sur la concession 2007, qui diminuait régulièrement depuis 2010, a augmenté en 2015 pour revenir à 35%. En 2016, leur proportion s'améliore et s'établit à 30%.

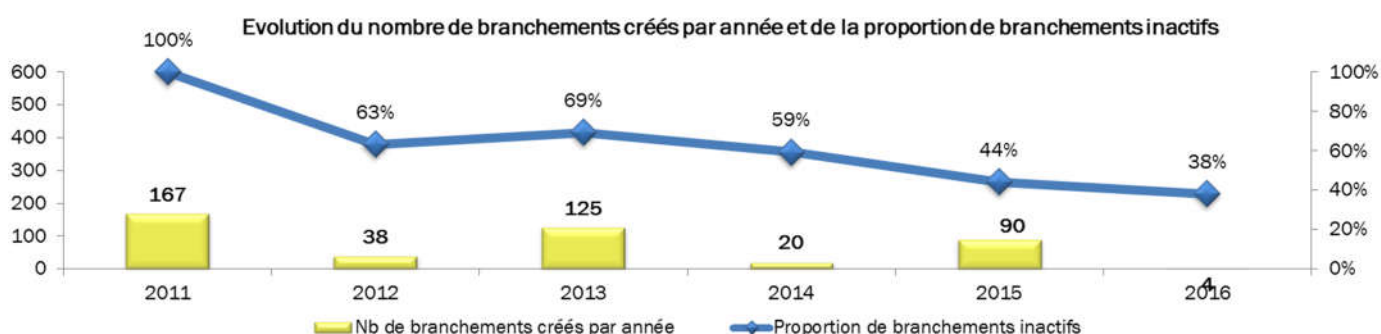
Nombre de branchements (nombre de coffrets)	Concession 2008			
	2013	2014	2015	2016
Cricqueboeuf	-	-	-	-
Grainville sur Odon	60	12	-	-
Mondrainville	1	-	19	-
<b>Nombre de branchements par année</b>	<b>61</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	<b>0</b>

Ratios CONCESSION 2008	2013	2014	2015	2016
Longueur moyenne de réseau par branchement (consommateur ou non) en m	32	31	30	<b>30</b>
Longueur moyenne de réseau par consommateur en m	61	55	52	<b>52</b>

Pour la concession 2008, les ratios ont évolué entre 2010 et 2016, passant de 48 à 30 mètres. Ils restent supérieurs à ceux enregistrés pour les concessions 2005 et 2007 du fait de la nécessité d'avoir posé 495 m de réseau pour la seule alimentation du centre hôpitalier de Cricqueboeuf.

Le linéaire moyen de réseau existant par consommateur est le plus important des 3 concessions avec 52 m en 2016.

Le nombre de branchements inactifs sur la concession 2008 est important. Après une forte augmentation en 2013, leur proportion diminue pour atteindre 41% des branchements en 2016.



En 2016, 4 branchements individuels ont été mis en service pour un investissement de 13 249 €. L'essentiel (87%) des raccordements réalisés en 2016 ont été mis en service consécutivement aux densifications de réseaux ; la part restante (14%) correspondant aux branchements réalisées dans le cadre d'extension et d'une opération technique de remplacement d'un ouvrage existant. (Cricqueboeuf, remplacement d'un coffret S2300 par un coffret S300).

Pour l'ensemble des 3 concessions, la longueur cumulée moyenne de réseau par branchement reste inférieure à 30 mètres (27 mètres en 2016, situation identique en 2015). Ce résultat démontre que la commercialisation du concessionnaire a été adaptée aux concessions et que les communes desservies avaient un fort potentiel.

Ce résultat demeure cependant élevé au regard des obligations du cahier des charges (25 m d'extension par branchement).

Pour améliorer l'économie des concessions, il reste à diminuer la longueur moyenne de réseau cumulé par consommateur, par des programmes actifs de densification et à diminuer le taux de compteurs inactifs.

### 2.3. Bilan de la partie « travaux »

<b>Point fort</b>	Pour les 3 concessions : le linéaire de réseau moyen par branchement (consommateur et non consommateur) est inférieur ou égal à 30 m.
<b>Points en attente</b>	<p>Reprendre l'organisation de rencontres annuelles avec les communes en présence du concédant afin d'étudier toutes les opportunités de densifier et/ou étendre les réseaux en coordination avec les projets communaux.</p> <p>Fournir des informations détaillées sur les moyens dévolus à la densification du réseau et à la gestion des branchements inactifs afin d'améliorer la commercialisation des concessions.</p> <p>Transmettre au SDEC ENERGIE (demande récurrente) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des informations plus régulières sur les suites données aux dossiers et les éventuelles modifications de projets de travaux,</li> <li>- systématiquement les projets gaz et les études de rentabilité.</li> </ul>

### 3. LES OUVRAGES DE LA CONCESSION

#### 3.1. Le linéaire de réseau

Les engagements des 3 contrats de concessions étant atteints, ANTARGAZ réalise désormais des extensions des réseaux en fonction des demandes.

Concession 2005 Linéaire de réseau en m (hors branchement)	2013	2014	2015	2016
Dozulé	3 696	3 762	3 762	<b>3 762</b>
Le-Molay-Littry	5 138	5 138	5 138	<b>5 138</b>
Noues de Sienne (Saint-Sever-Calvados)	4 410	4 410	4 410	<b>4 410</b>
Saint-Sylvain	2 131	2 131	2 131	<b>2 131</b>
Ver-sur-Mer	1 654	1 654	1 654	<b>1 654</b>
<b>Total</b>	<b>17 029</b>	<b>17 095</b>	<b>17 095</b>	<b>17 095</b>

Le linéaire de réseau de distribution (hors branchement) pour la concession 2005 n'a pas évolué depuis 2014.

Concession 2007 Linéaire de réseau en m (hors branchement)	2013	2014	2015	2016
Caumont sur Aure (Caumont-l'Eventé)	4 168	4 168	4 260	<b>4 260</b>
Grandcamp-Maisy	2 692	2 692	2 762	<b>2 762</b>
Val d'Arry (Noyers-Bocage)	579	579	579	<b>579</b>
Saint-Martin-de-la-Lieue	700	700	700	<b>700</b>
Thaon	1 098	1 098	2 051	<b>2 116</b>
Le Hom (Thury-Harcourt)	5 360	5 582	5 582	<b>5 582</b>
<b>Total</b>	<b>14 597</b>	<b>14 819</b>	<b>15 934</b>	<b>15 999</b>

En 2016, la commune de THAON a été concernée par des travaux d'extension du réseau de distribution (hors branchement).

Cela se traduit par une augmentation du linéaire de réseau de 0,4% sur la concession 2007.

Concession 2008 Linéaire de réseau en m (hors branchement)	2013	2014	2015	2016
Cricqueboeuf	2 250	2 250	2 250	<b>2 250</b>
Grainville-sur-Odon	4 192	4 256	4 256	<b>4 256</b>
Mondrainville	1 968	1 968	2 285	<b>2 285</b>
<b>Total</b>	<b>8 410</b>	<b>8 474</b>	<b>8 791</b>	<b>8 791</b>

Pour la concession 2008, en 2016, le linéaire de réseau de distribution (hors branchement) n'a pas évolué.

Les concessions 2005 et 2007, alimentées en gaz propane, regroupent 79% du linéaire exploité par ANTARGAZ FINAGAZ.

Quelle que soit la concession considérée, les réseaux sont exclusivement exploités en moyenne pression (1,5 bars pour les DSP 2005 et 2007 et 4 bars pour la DSP 2008) et constitués en polyéthylène (PE) ; caractéristiques cohérentes avec les techniques de pose récente.

Rapporté au service rendu, le linéaire moyen par usager atteint un niveau relativement élevé puisqu'il atteint 40,7 mètres, en baisse de 5% (-2,1 m) par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution globale est essentiellement portée par les DSP 2005 et 2007 (respectivement -2,3 m et -2,4 m par usager de ces concessions), et dans une moindre mesure par la densification de la DSP 2008 (-0,3 m par usager).

### 3.2. Linéaire de branchement

<b>CONCESSION 2005</b> <b>Linéaire de branchement en m</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Dozulé	883	887	887	<b>891</b>
Le Molay Littry	998	1 001	1 001	<b>1 001</b>
Noues de Sienne (Saint Sever Calvados)	1 051	1 051	1 051	<b>1 055</b>
Saint Sylvain	309	309	309	<b>309</b>
Ver sur Mer	215	215	215	<b>215</b>
<b>Total</b>	<b>3 456</b>	<b>3 463</b>	<b>3 463</b>	<b>3 471</b>

Le linéaire de branchements de la concession 2005 augmente très légèrement en 2016 (+0,2%) en raison de travaux sur les communes de Dozulé et de Saint Sever (Noues de Sienne).

<b>CONCESSION 2007</b> <b>Linéaire de branchement en m</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Caumont sur Aure (Caumont l'Eventé)	884	886	930	<b>930</b>
Grandcamp Maisy	694	694	702	<b>702</b>
Val d'Arry (Noyers Bocage)	78	79	79	<b>79</b>
Saint Martin de la lieue	148	148	135	<b>135</b>
Thaon	206	206	514	<b>524</b>
Le Hom (Thury Harcourt)	1 534	1 554	1 557	<b>1557</b>
<b>Total</b>	<b>3 544</b>	<b>3 567</b>	<b>3 917</b>	<b>3927</b>

En 2016, pour la concession 2007, on note une très légère hausse du linéaire de branchement (+0,3%), en raison notamment des travaux d'extension sur la commune de Thaon.



<b>CONCESSION 2008</b> <b>Linéaire de branchement en m</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Cricqueboeuf	187	187	187	187
Grainville sur Odon	818	938	938	938
Mondrainville	315	315	419	419
<b>Total</b>	<b>1 320</b>	<b>1 440</b>	<b>1 544</b>	<b>1 544</b>

Pour la concession 2008, en 2016, le linéaire de branchement stagne.

### 3.3. Les citernes de stockage

<b>Concession 2005</b> <b>Type de citernes posées en tonne</b>	<b>1,75 T</b>	<b>3,2 T</b>	<b>6,7 T</b>	<b>12,5 T</b>	<b>Nb total</b>
Dozulé	4	7	-	-	<b>11</b>
Le-Molay-Littry	2	-	2	-	<b>4</b>
Noues de Sienne (Saint-Sever-Calvados)	2	-	-	2	<b>4</b>
Saint-Sylvain	-	4	-	-	<b>4</b>
Ver-sur-Mer	-	3	-	-	<b>3</b>
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>26</b>

En fonction de l'inter distance importante entre certaines demandes d'alimentation en gaz, des réseaux séparés ont été construits sur certaines communes, nécessitant l'implantation de plusieurs sites de stockages distincts. L'alimentation en réseau de distribution publique en propane permet ainsi de répondre à ces demandes, contrairement à un réseau en gaz naturel qui doit être jointif.

Le nombre de citernes de la concession 2005 n'a pas évolué en 2016.

Concernant la concession 2005, deux sites de stockage ont été construits sur les communes de Noues de Sienne (St Sever Calvados) et du Molay-Littry et la commune de Dozulé a, depuis 2015, trois sites de stockages distincts.

<b>Concession 2007</b> <b>Type de citernes posées en tonne</b>	<b>1,75 T</b>	<b>3,2 T</b>	<b>12,5 T</b>	<b>Nb total</b>
Caumont sur Aure (Caumont l'Eventé)	-	-	2	<b>2</b>
Grandcamp Maisy	-	8	-	<b>8</b>
Val d'Arry (Noyers Bocage)	6	-	-	<b>6</b>
Saint Martin de la Lieue	-	3	-	<b>3</b>
Thaon	5	2	-	<b>7</b>
Le Hom (Thury Harcourt)	1	-	2	<b>3</b>
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>29</b>

Concernant la concession 2007, 2 sites de stockages sont implantés sur les communes suivantes :

- Val d'Arry (NOYERS BOCAGE), Antargaz a créé un réseau public de distribution et a acheté un réseau existant dans un lotissement.
- Pour Le Hom (THURY HARCOURT), en 2011, une nouvelle citerne souterraine a été installée du fait de l'éloignement de la demande par rapport au réseau existant.

La commune de THAON a vu en 2015 et 2016 le nombre de sites de stockage sur son territoire augmenté pour atteindre 5 sites en 2016.

Le nombre de citerne sur la concession 2007 était constant depuis 2013. Il a augmenté de 3 citernes avec la création des 3 sites de stockage sur la commune de THAON.

Le concédant attire l'attention du concessionnaire sur la nécessité de l'informer des évolutions des réseaux, comme des stockages. Il rappelle que les dispositions du cahier des charges prévoient que la création de nouveaux sites de stockage est soumise à l'autorité concédante.

La contenance globale atteint 209,6 tonnes soit, en moyenne, 10 tonnes par site de stockage. Le dimensionnement des stockages équivaut à une consommation de près de 2,9 GWh, c'est-à-dire de 18% à 26% des consommations annuelles constatées sur ces deux concessions sur les trois derniers exercices. Globalement, les sites de stockage apparaissent nettement surdimensionnés par rapport aux besoins des usagers.

Plus des trois quart des citernes de stockage (78%) sont enterrées, soit 43 des 55 unités. En sus des revêtements existants sur les citernes (protection passive), leurs conditions d'implantation nécessitent la mise en place d'une protection cathodique active (anodes sacrificielles) afin d'éviter les phénomènes de corrosion.

En lien avec les analyses réalisées sur les aspects comptables et financiers, l'inventaire des citernes de stockage reste fragile et peu exhaustif. En effet, si les années d'acquisition de citernes peuvent être identifiées dans l'inventaire comptable non retraité (inventaire « SAGE »), leurs années de pose restent inconnues du concessionnaire (notamment pour les citernes de petite capacité).

Cette situation ne semble pas dommageable à l'activité d'entretien et de maintenance des citernes par le délégataire mais vient limiter la connaissance patrimoniale de ces équipements.

### **3.4. Le nombre de compteurs**

#### Pour la Concession 2005

La longueur moyenne de réseau posé par compteur est la plus courte pour les communes du Molay Littry et de Noues de Sienne (Saint Sever Calvados) du fait des raccordements des logements sociaux aux réseaux gaz. En effet, dans ces communes, environ la moitié des compteurs bénéficient de la tarification sociale. Ce phénomène n'est pas observé sur la commune de Dozulé qui compte également plus de la moitié de consommateurs bénéficiant de tarifs sociaux.

On observe un écart entre le nombre de compteur et le nombre d'usagers consommateurs sur la concession 2005 (9 en 2016). ANTARGAZ FINAGAZ explique celui-ci par le fait "qu'il s'agit d'un turnover des usagers sur les logements (locataires, vente). Les données sont arrêtées au 31/12 et certains logements sont vacants sans pour autant que le compteur soit retiré, car en attente de l'arrivée d'un nouvel usager.

#### Pour la Concession 2007

La longueur moyenne de réseau posé par compteur est la plus courte pour les communes de Val d'Arry (Noyers Bocage), Caumont sur Aure (Caumont l'Eventé) et de Le Hom (Thury Harcourt).

On observe un écart entre le nombre de compteurs et le nombre d'usagers consommateurs sur la concession 2007 : 3 en 2016. ANTARGAZ FINAGAZ explique celui-ci par le fait que "il s'agit d'un turnover des usagers sur les logements (locataires, vente). Les données sont arrêtées au 31/12, et certains logements sont vacants sans pour autant que le compteur soit retiré, car en attente de l'arrivée d'un nouvel usager ».

#### Pour la Concession 2008

L'hôpital et de la clinique de Cricqueboeuf sont équipés de compteurs G100 qui ne font pas partie de la concession.

Il n'y a pas d'écart entre le nombre de compteurs et le nombre d'usagers consommateurs sur la concession 2008. On note le retrait de 4 compteurs sur la commune de Grainville sur Odon.

Au terme de l'exercice 2016, le concessionnaire ANTARGAZ FINAGAZ fait état d'une capacité de raccordement terminale inopérante de 37% (34% sur les DSP 2005, 30% sur la DSP 2007 et 41 % sur la DSP 2008). Ainsi, se sont 525 points de livraison qui ne délivrent pas, ou plus, de gaz. Ces taux élevés conduisent à s'interroger sur la politique commerciale du concessionnaire et les actions qu'il met en œuvre au titre de la densification des réseaux existants.

Par ailleurs, les investissements associés (réalisés pour le compte de la Collectivité) viennent alourdir les charges d'investissement sur les DSP sans compensation par des recettes d'acheminement ou de vente de gaz. Le résultat d'exploitation des concessions se trouve de fait dégradé.

### 3.5. Le nombre de vannes

Les vannes permettent d'isoler une partie de réseau défaillant tout en préservant l'alimentation des usagers situés en amont.

Concession 2005 Nombre de vannes	2013	2014	2015	2016
Dozulé	7	7	7	7
Le-Molay-Littry	14	14	14	14
Noues de Sienne (Saint-Sever-Calvados)	10	10	10	10
Saint-Sylvain	6	6	6	6
Ver-sur-Mer	3	3	3	3
<b>Total cumulé vannes</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>
Linéaire de réseau hors branchement en m	17 029	17 095	17 095	17 095
Linéaire moyen de réseau <b>par vanne en m</b>	<b>426</b>	<b>427</b>	<b>427</b>	<b>427</b>
Nb de consommateurs cumulé	364	390	389	410
Nb moyen de <b>consommateurs par vanne</b>	9	10	10	10

Depuis 2010, aucune nouvelle vanne n'a été posée sur la concession.

En moyenne sur la concession 2005, une vanne est posée tous les 427 mètres et correspond à 10 usagers consommateurs.

Notons que le concessionnaire devra faire preuve de davantage de rigueur dans la constitution de son inventaire en l'absence de corrections d'anomalies soulevée par le SDEC ENERGIE d'une année sur l'autre (carence depuis 4 exercices d'une vanne en PE 110 localisée sur la commune de Saint-Sylvain).

Concession 2007 Nombre de vannes	2013	2014	2015	2016
Caumont sur Aure (Caumont-l'Eventé)	9	9	9	9
Grandcamp-Maisy	6	6	6	6
Val d'Arry (Noyers-Bocage)	3	3	3	3
Saint-Martin-de-la-Lieue	3	3	3	3
Thaon	3	3	5	6
Le Hom (Thury-Harcourt)	14	14	14	14
<b>Total cumulé vannes</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>40</b>	<b>41</b>
Linéaire de réseau hors branchement en m	14 597	14 819	15 934	15 999
Linéaire moyen de réseau <b>par vanne en m</b>	<b>384</b>	<b>390</b>	<b>398</b>	<b>390</b>
Nb de consommateurs cumulés	374	393	420	450
Nb moyen de <b>consommateurs par vanne</b>	10	10	11	11

Sur la concession 2007, 1 vanne a été posée en 2016 (commune de Thaon).  
En moyenne sur cette concession, une vanne est posée tous les 390 mètres et correspond à une moyenne de 11 usagers consommateurs.

L'inventaire des vannes transmis par le concessionnaire pour les données 2016 comporte, comme les années précédentes, des erreurs (communes de Saint Sylvain, Grandcamp Maisy). Le concessionnaire devra être plus vigilant sur la fiabilité des données fournies.

<b>Concession 2008 Nombre de vannes</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Cricqueboeuf	6	6	6	<b>6</b>
Grainville-sur-Odon	7	9	9	<b>9</b>
Mondrainville	4	4	5	<b>5</b>
<b>Total cumulé vannes</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
Linéaire de réseau hors branchement en m	8 410	8 474	8 791	<b>8 791</b>
Linéaire moyen de <b>réseau par vanne en m</b>	<b>495</b>	<b>446</b>	<b>440</b>	<b>440</b>
Nb de consommateurs cumulés	137	153	169	<b>170</b>
Nb moyen de <b>consommateurs par vanne</b>	8	8	8	<b>9</b>

Sur la concession 2008, aucune vanne n'a été posée en 2016. En moyenne sur cette concession, une vanne est posée tous les 440 mètres. Ce linéaire reste plus élevé que sur les concessions de 2005 et 2007. Ce constat s'explique par le linéaire important de réseau qu'il a été nécessaire de réaliser pour alimenter le centre hospitalier de Cricqueboeuf (aucun usager n'est raccordé sur cette portion de réseau). Cependant, en moyenne, une vanne correspond à 9 usagers consommateurs.

Sur l'ensemble des concessions, les vannes posées permettent, en moyenne, de limiter le nombre d'usagers coupés en cas d'incident aux environs de 10.

### 3.6 La cartographie des ouvrages

En 2009, le SDEC ENERGIE et ANTARGAZ FINAGAZ ont signé une convention d'échange cartographique relative aux ouvrages de distribution public de gaz posés par le concessionnaire.

La comparaison des inventaires techniques et cartographiques présente des écarts de longueurs, plus ou moins importants. A la suite de l'audit 2017, le concessionnaire a procédé à des corrections permettant de réduire l'écart sur la commune Le Molay-Littry de -91% à 4% du linéaire technique.

Le différentiel pour les 3 DSP est de 1 971 mètres (en valeurs absolues), soit 4% du linéaire technique. Néanmoins des écarts de 6 à 8% persistent sur plusieurs communes (Grandcamp Maisy, Val d'Arry (Noyers Bocage), Le Hom (Thury Harcourt) et Mondrainville).

Lors des précédents audits, une explication a été demandée au concessionnaire sur ces écarts de linéaires observés entre les données cartographiques et celles des inventaires techniques. Le concessionnaire a indiqué "les données cartographiques sont calculées à partir d'un SIG (précis) alors que les données des inventaires techniques sont approximatives". Le SDEC ENERGIE attend la mise en œuvre de rectifications afin d'améliorer encore la cohérence des inventaires.

### 3.7. Bilan de la partie « ouvrages »

<b>Point fort</b>	Correction d'écarts entre inventaires technique et cartographique (commune Le Melay Littry)
<b>Points d'amélioration</b>	Améliorer les inventaires techniques notamment pour ce qui concerne les citernes et les vannes.
	Informier en amont le concédant des évolutions des réseaux et des stockages (justifier les choix technico-économiques).
	Améliorer encore la cohérence entre les linéaires de réseaux des inventaires techniques et les données cartographiques.

## 4. LA QUALITE DE FOURNITURE ET LA SECURITE

Jusqu'en 2016, quatre entreprises d'intervention d'urgence intervenaient sur le territoire des concessions (contre une seule en 2009).

En 2016 et suite à un appel d'offres lancé par le CFBP (le Comité Français du Butane et du Propane) au niveau national afin d'améliorer les délais et la qualité des interventions, un seul prestataire a été choisi par département pour tous les réseaux des propaniers qui sont membres du CFBP. Il s'agit du groupement SATO - BERNASCONI TP. La société BERNASCONI intervient sur la partie Ouest du département, tandis que la société SATO intervient sur la partie est et sud. Le groupement a mis en place un centre d'appel unique qui reçoit les demandes d'intervention d'urgence de la part d'ANTARGAZ FINAGAZ et qui mobilise un technicien par rapport à l'emplacement de l'intervention.

Les audits des entreprises du Service d'Urgence Réseaux (SUR) sont désormais planifiés au niveau national par le CFBP et par ses membres. Trois audits sont prévus en 2017 sur les réseaux des propaniers existants dans le département du Calvados dont un sur les réseaux du concessionnaire.)

### 4.1. Les incidents réellement constatés

	Concession 2005				Concession 2007				Concession 2008			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Incidents sur ouvrage en concession	1	2	-	2	1	-	3	1	-	1	1	3
Incidents sur ouvrage hors concession	2	4	3	1	3	2	3	-	-	-	1	2

Pour les 3 concessions, Antargaz Finagaz a recensé, via les appels de tiers, 9 incidents dont 6 concernaient le réseau exploité et 3 correspondaient à des ouvrages qui ne sont pas sous la responsabilité du concessionnaire (odeurs autres que gaz, citernes particulières, etc.).

Lors de la mission d'audit, le concessionnaire a confirmé qu'il existe un numéro sécurité sur une numérotation gratuite (en 080) ainsi que l'ancien numéro d'appel payant. La suppression de ce dernier numéro n'est, pour l'heure, pas programmée.

### 4.2. Les constats, sièges et causes des incidents constatés

		Concession 2005				Concession 2007				Concession 2008			
		2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Motif de l'appel ou du signalement (ouvrage en et hors concession)	Fuite de gaz sans incendie	2	2	7	3	1	1	1	-	-	-	-	1
	Manque de gaz sans fuite	-	1	1	-	1	-	1	1	-	1	1	1
	Canalisation / ouvrage endommagé sans fuite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	Odeur due autre que le gaz	1	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
	Incendies sans explosion	-	2	1	-	1	-	1	-	-	-	-	1
	Autres motifs	-	-	-	-	-	1	4	-	-	-	1	1
Cause des incidents sur ouvrages en concession	Dommage sur ouvrage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	Équipement défectueux	1	-	6	-	1	-	1	-	-	-	-	-
Siège des incidents sur ouvrages en concession	Réseau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	Branchements	1	-	-	-	-	-	2	1	-	1	1	1
	Stockage	-	2	6	2	1	-	1	-	-	-	-	-

Les incidents constatés (issus d'appels de tiers ou des visites de surveillance des réseaux) sont majoritairement localisés au niveau de coffrets gaz et de sites de stockage. En 2016, un incident a été constaté sur le réseau, cet incident est le premier localisé sur le réseau depuis 2010.

Interrogé sur d'éventuels points de fragilité, Antargaz Finagaz a précisé que l'essentiel (80%) des fuites identifiées au niveau national des interventions d'urgence provenait de micro-fuites sur compteur. Une campagne de changement des joints de compteur est menée par le concessionnaire dans le cadre de ses interventions (mise en place de joints moins sensibles aux aléas climatiques).

Lors de la mission de contrôle, le concessionnaire a précisé sur ce point que, lors des contrôles d'étanchéité effectués une fois par an, les joints sont remplacés automatiquement par le prestataire en cas de fuite. Antargaz Finagaz a en outre précisé que ce remplacement peut aussi intervenir sur signalement de tiers lors d'interventions d'urgence ou lors des contrôles des réseaux en cas de fuite. Le concessionnaire n'a pas communiqué la proportion de joints à remplacer car il n'a pas de connaissance précise des joints posés avant le courant de l'année 2015.

Antargaz Finagaz n'informe plus systématiquement le SDEC ENERGIE des incidents au fil de l'eau. Seuls les incidents considérés comme les plus significatifs font l'objet d'une information rapide au concédant.

Les rapports d'incident ne sont pas toujours communiqués à la suite.

Malgré les demandes répétées du SDEC ENERGIE, le concessionnaire n'a pas transmis un inventaire unique des incidents (y compris incidents constatés lors des visites annuelles), de leurs motifs, causes et sièges. Ces informations ont été transmises séparément.

#### 4.3. La durée d'intervention de l'entreprise de maintenance sur incident

Historique des interventions (durée entre l'appel et l'arrivée sur site)		2013	2014	2015	2016
Concession 2005	Durées moyennes	00:59	00:45	01:00	01:03
	Nombre	3	6	3	3
Concession 2007	Durées moyennes	00:57	00:37	01:11	00:55
	Nombre	4	2	6	2
Concession 2008	Durées moyennes	Sans objet	01:19	00:50	00:57
	Nombre	0	1	2	4
Total 3 concessions	Durées moyennes	00:57	00:47	01:04	00:58
	Nombre	7	9	11	9

La quasi-totalité des signalements d'incidents ont nécessité une intervention d'urgence de la part de l'exploitant. La durée moyenne de ces interventions a atteint 58 minutes en 2016, contre 1h04 en 2015.

Ce délai-seuil est jugé comme acceptable par le concessionnaire dans la mesure où les prestataires d'Antargaz-Finagaz en charge des interventions d'urgence sont objectivés à intervenir dans les meilleurs délais et en moins de 1h30.

Soulignons toutefois qu'il dépasse de 30 minutes le délai d'intervention d'urgence fixé dans le Contrat de Service Public signé entre GRDF et l'Etat.

#### 4.4. Les incidents majeurs

Aucun incident majeur ne s'est produit en 2016.

#### **4.5. Les dommages occasionnés par des tiers**

On observe depuis 2013, une très nette augmentation du pourcentage de DICT ayant été précédée d'une DT pour les 3 concessions. Ces proportions (supérieures à 100% pour chaque concession, du fait du renouvellement des DT) limitent le risque potentiel d'incident au moment des travaux. Le concessionnaire n'a recensé aucune agression des réseaux de distribution qu'il gère.

Ce constat montre les effets de l'évolution de la réglementation. En effet, depuis 2012, des nouvelles dispositions relatives aux Demande de projet de Travaux (DT, qui remplacent les DR) et aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) sont mises en place. Ainsi, les DICT ne peuvent être réalisées que si les demandes de projet de travaux (DT) ont été effectuées au moment de l'étude des projets, permettant ainsi, par une bonne connaissance des réseaux existants, de limiter les accidents lors de la réalisation des travaux.

#### **4.6. La surveillance annuelle des réseaux en exploitation**

L'infrastructure de distribution du gaz doit faire l'objet d'une surveillance de la part de l'exploitant en conséquence des obligations réglementaires définies majoritairement par l'arrêté du 13 juillet 2000, l'arrêté du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation des équipements sous pression (stockages) et les dispositions contractuelles.

Selon le concessionnaire, l'ensemble des linéaires de réseau de plus d'un an de mise en service a été surveillé en 2016. Cette surveillance consiste en une visite pedestre sur l'ensemble du réseau, la vérification de l'étanchéité des parties accessibles à l'explosimètre étalonné gaz propane ou naturel et la manœuvre des vannes.

Conformément à la réglementation, l'activité de surveillance des réseaux doit être observée sur le moyen terme (4 années), voire en deçà dans le cas des réseaux mis en service dans les 12 mois. Compte tenu des niveaux de surveillance indiqués, le bilan de l'activité d'Antargaz-Finagaz sur la période 2013-2016 ne suscite pas de réserves particulières.

Malgré les demandes récurrentes du SDEC ENERGIE, Antargaz-Finagaz communique seulement un programme estimatif de surveillance des réseaux et n'informe pas ou tardivement le concédant et les communes des dates d'intervention effectives des entreprises de surveillance.

Sur l'ensemble des 14 visites annuelles de l'ensemble des réseaux en exploitation en 2016, Antargaz-Finagaz n'a constaté aucune fuite sur le réseau, ce constat n'intègre pas les micro-fuites sur les ouvrages de stockage.

Les moyens mis en œuvre pour la recherche systématique de fuites sur les canalisations de distribution assurent aussi un contrôle de l'étanchéité des robinets de réseau. La surveillance des robinets requiert toutefois un peu plus qu'une assurance de leur étanchéité. En effet, elle suppose aussi de s'assurer de leur accessibilité et de leur manœuvrabilité, tel qu'il est précisé par la RSDG. Le délégataire a présenté, pour l'exercice 2016, une activité de surveillance de 87% du parc actif, soit 88 unités contrôlées sur les 101 inventoriées.

Les ouvrages collectifs d'immeuble à l'aval des branchements collectifs exploités par Antargaz n'ont pas été rétrocedés à l'exploitation.

En matière de surveillance et de maintenance, l'article 29 de l'arrêté du 2 août 1977 précise que « Les installations situées entre l'organe de coupure visé au 13 (1°) et les compteurs individuels ou, à défaut de compteurs, les robinets de coupure individuels visés à l'article 13 (2°) inclus, et non placés sous la garde du distributeur, doivent faire l'objet d'un contrat d'entretien écrit et passé avec le distributeur ou une entreprise de service compétent avec l'accord du distributeur .

Les comptes rendus des contrôles périodiques réalisés sur la commune de Caumont l'Eventé en 2015 et 2016 font état d'une activité de surveillance de ces ouvrages collectifs d'immeuble par Antargaz. Interrogé sur ce point, le délégataire a indiqué qu'il « réalisera des recherches sur cet ouvrage



». A minima, des précisions devront être apportée par le concessionnaire afin de vérifier les responsabilités en matière d'entretien et de maintenance de ces équipements.

Concernant les ouvrages de raccordement, l'activité de surveillance a permis d'identifier :

- 32 coffrets inaccessibles ;
- 41 portes de coffrets à remplacer.

Les interrogations les plus fortes concernent l'inaccessibilité de certains compteurs pour lesquels la maintenance ne peut pas être réalisée mais également la relève des index de consommation sur compteurs. Le concessionnaire, interrogé sur ce point, a indiqué qu'il contactait le client par téléphone ou courrier afin de rendre les compteurs accessibles. Cependant, Antargaz-Finagaz ne conserve pas la traçabilité des problèmes rencontrés. Selon son expérience, les causes d'inaccessibilité des compteurs sont très fréquemment ponctuelles (voiture, chien...) et rarement permanentes.

#### **4.7 La surveillance des citernes**

Par l'arrêté du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation des équipements sous pression, les citernes de stockage sont soumises à des inspections périodiques ne pouvant pas excéder 40 mois ainsi qu'à des requalifications périodiques au plus tard tous les 10 ans. Les inspections périodiques supposent notamment une vérification extérieure, un examen des accessoires de sécurité et de toutes les parties visibles après mises à nu et démontage de tous les éléments amovibles ainsi que toutes vérifications utiles.

En 2016, l'activité de surveillance et de maintenance réalisée par Antargaz FINAGAZ a concerné :

- 14 des 20 sites de stockage en exploitation (70%) ;
- 87% des citernes exploitées.

Les inspections périodiques réalisées en 2015 ont permis d'identifier diverses anomalies et notamment :

- Des défauts d'entretien des sites de stockage ou de vérifications des extincteurs sur 10 des 14 sites contrôlés (71%) ;
- 6 fuites dont 5 micro-fuites. La présence de micro-fuites ne présente pas de risques majeurs dès lors qu'elles sont maîtrisées ou surveillées ;
- Des vannes d'obturation inaccessibles sur 6 sites de stockage sur les 17 vannes d'obturation principale contrôlées (la totalité du parc en exploitation). Les défauts d'accessibilité des vannes d'obturation qui ne peuvent pas être corrigés lors de l'activité de surveillance nécessitent des remises à niveau rapide de la part du concessionnaire. En 2015, un cas a été identifié sur le site de Noyers-Bocage-Bourg. Il s'agira de s'assurer des actions correctives engagées par Antargaz.

La protection cathodique active des citernes enterrées est réalisée tous les 3 ans par un prestataire extérieur. Les potentiels électrolytiques sont mesurés au niveau des prises de potentiels installées sur chaque citerne. En cas de potentiels anormaux relevés, les anodes sacrificielles sont renouvelées. En 2016, comme en 2015, aucune mesure n'a été réalisée.

#### 4.8. Bilan de la partie « qualité de fourniture et sécurité »

<b>Points forts</b>	Le nombre des incidents recensés reste faible.
<b>Points d'amélioration</b>	Recensement le motif, cause et siège des incidents détectés lors des visites annuelles pour le prochain CRAC avec les autres incidents.
	Améliorer la traçabilité des actes de surveillance et de maintenance.
<b>Point faible (demande récurrente)</b>	Communiquer en amont et suffisamment tôt aux communes et au SDEC ÉNERGIE, les dates précises des contrôles annuels des réseaux et des inspections périodiques du site de stockage.

## 5. L'ANALYSE COMPTABLE ET FINANCIERE

### 5.1. La valeur brute des ouvrages

	Concession 2005			
Valeurs brutes en k€	2013	2014	2015	2016
Réseau	1 652	1 658	1 660	1 659
Stockages	286	278	301	321
Terrains	20	22	24	23
<b>Total</b>	<b>1 958</b>	<b>1 958</b>	<b>1 984</b>	<b>2 002</b>

La valeur brute de la concession de 2005 augmente de 0,87% entre 2015 et 2016.

	Concession 2007			
Valeurs brutes en k€	2013	2014	2015	2016
Réseau	1 572	1 610	1 693	1 660
Stockages	263	263	263	330
Terrains	11	11	11	11
<b>Total</b>	<b>1 846</b>	<b>1 884</b>	<b>1 967</b>	<b>2 000</b>

La valeur brute de la concession de 2007 augmente de 2% entre 2015 et 2016.

	Concession 2008			
Valeurs brutes en k€	2013	2014	2015	2016
Réseau	669	688	707	686
Stockages	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>669</b>	<b>688</b>	<b>707</b>	<b>686</b>

La valeur brute de la concession de 2008 recule de 3% entre 2015 et 2016.

	Ensemble des concessions			
Valeurs brutes en k€	2013	2014	2015	2016
Réseau	3 894	3 956	4 059	4 005
Stockages	549	541	564	651
Terrains	31	33	34	33
<b>Total</b>	<b>4 474</b>	<b>4 530</b>	<b>4 657</b>	<b>4 689</b>

La valeur brute de l'ensemble des concessions augmente de 1 % entre 2015 et 2016.

Cette variation est liée :

- aux dépenses d'investissements de l'année,
- à des corrections d'inventaire, notamment sur la valeur des stockages, (Communes du Molay Littry, de Saint Sylvain, de Ver sur Mer, de Caumont l'Eventé, de Noyers Bocage)
- et au fait que le concédant prend à compter de 2016, en référence dans les inventaires la valeur brute qui est utilisée afin de calculer les amortissements par le concessionnaire et non plus la valeur brute initiale.

Il est à noter cependant que cette valeur ne prend pas en compte les participations de tiers et les abandons d'ouvrage. Il est à remarquer en outre, qu'il existe parfois des écarts notables entre les valeurs indiquées dans l'une et l'autre colonne de ces inventaires.

On remarquera en outre que le concessionnaire ne valorise pas les remises gratuites et les participations de tiers.

## 5.2. Les dépenses d'investissement (réseau et branchements) en K€



Les dépenses d'investissement sont en fort ralentissement.

Elles sont intervenues :

- Sur la commune de Dozulé (DSP1), dans le cadre d'une opération de densification pour 9 K€ (Modification raccordement ESAT).
- Sur la commune de Saint Sever-Noues de Sienne (DSP1), dans le cadre d'une opération de densification pour 2 K€.
- Sur la commune de Thaon (DSP2), dans le cadre d'une opération d'extension de réseau avec la création d'une zone de stockage (12 K€).
- Sur la commune de Cricqueboeuf (DSP 3) pour la modification d'un coffret.

### 5.3 Les valeurs comptables

Valeur nette et amortissement en k€	Année 2016		
	Concession 2005	Concession 2007	Concession 2008
Valeur brute	2 002	1 996	686
Amortissement	591	472	63
Valeur nette comptable	1 411	1 524	623

La valeur nette des ouvrages des concessions (valeur brute minorée du montant des amortissements) s'élève à 3 558 k€ pour les concessions 2005, 2007 et 2008.

Elle se répartit comme suit :

- Concession 2005 : 1 411 K€,
- Concession 2007 : 1 524 K€.
- Concession 2008 : 623 K€

Le taux d'amortissement s'élève respectivement à 29 % pour la concession 2005, 24 % pour la concession 2007 et 9 % pour la concession 2008.

Cette données est cependant à parfaire car le concédant a relevé l'existence d'erreurs dans le calcul des amortissements telles que :

- la constitution d'amortissement de caducité sur certain biens de reprise,
- la constitution d'amortissement de caducité sur certain biens de la concession 2008 alors que ces biens ne reviennent pas gratuitement au concédant au terme du contrat.

### 5.4. Le droit du concédant

Situation au 31 décembre 2016 (en K€)		Concession 2005			Total
		Bien de retour	Bien de reprise		
		Réseau de distribution	Stockage	Terrains	
Ensemble des biens en concession	Valeurs brutes	1 659	321	23	2 002
	Amortissements de dépréciation constitués	444	85	0	529
	Amortissement de caducité	53	9	0	62
	Valeur nette comptable	1 162	226	23	1 411
	Droit du concédant	1 162			

Situation au 31 décembre 2015 (en K€)		Concession 2007			
		Réseau de distribution	Bien de reprise		Total
			Stockage	Terrains	
Ensemble des biens en concession	Valeurs brutes	1 660	330	11	2 000
	Amortissements de dépréciation constitués	369	73	0	442
	Amortissement de caducité	30	0	0	30
	Valeur nette comptable	1 261	253	10	1 524
	Droit du concédant	1 261			

Situation au 31 décembre 2015 (en K€)		Concession 2008			
		Réseau de distribution	Bien de reprise		Total
			Stockage	Terrains	
Ensemble des biens en concession	Valeurs brutes	686	0	0	686
	Amortissements de dépréciation constitués	63	0	0	63
	Amortissement de caducité	0	0	0	0
	Valeur nette comptable	623	0	0	623
	Droit du concédant	623			

Le droit du concédant correspond au droit à la récupération du patrimoine par le concédant au terme du contrat. Dans le cas d'un retour de ces biens au concédant gratuitement, ce qui est le cas pour la DSP 2005 et 2007, le compte droit du concédant est débité annuellement par la dotation aux amortissements industriels et de caducité.

Dans le cas de la concession de 2008, les biens de retour feront retour à la collectivité moyennant le versement d'une indemnité égale à la valeur nette comptable de ces ouvrages réévaluée au moyen de l'indice PIBM.

L'information concernant le droit du concédant figure sur les tableaux d'inventaires.

## 5.5. Le compte d'exploitation

Concession 2005 : le compte d'exploitation	2013	2014	2015	2016
	Recettes en k€			
Vente d'énergie et abonnement	643	453	385	436
Recettes pour interventions et services	8	4	6	3
Reprises p u dépréciation et re prises d'amortissement de caducité sur biens de reprises	2	2	3	0
<b>Total Recettes</b>	<b>654</b>	<b>459</b>	<b>393</b>	<b>439</b>
	Dépenses en k€			
Charges de l'exploitation	79	77	79	79
Dotations aux amortissements et provisions relatives aux ouvrages	70	73	74	73
e sonnel	50	51	48	63
Publicité	-	-	-	0
Achat et acheminement d'énergie	456	312	206	270
Impôts et redevances	8	9	9	8
<b>Total dépenses</b>	<b>663</b>	<b>521</b>	<b>416</b>	<b>494</b>
<b>Différence recettes - dépenses</b>	<b>-10</b>	<b>-62</b>	<b>-23</b>	<b>-55</b>

Concession 2007 : le compte d'exploitation	2013	2014	2015	2016
	Recettes en k€			
Vente d'énergie et abonnement	718	472	415	411
Recettes pour interventions et service	7	18	16	7
Reprises pour dépréciation et reprises d'amortissements de caducité sur biens de reprises	1	1	2	0
<b>Total recettes</b>	<b>725</b>	<b>491</b>	<b>433</b>	<b>418</b>
	Dépenses en k€			
Charges de l'exploitation	96	70	88	83
Dotations aux amortissements et provisions relatives aux ouvrages	71	66	67	70
Personnel	46	56	54	70
Publicité	-	-	-	0
Achat et acheminement d'énergie	542	326	225	239
Impôts et redevances	9	10	11	11
<b>Total dépenses</b>	<b>764</b>	<b>528</b>	<b>445</b>	<b>473</b>
<b>Différence recettes - dépenses</b>	<b>-38</b>	<b>-37</b>	<b>-12</b>	<b>-55</b>

Concession 2008 : le compte d'exploitation	2013	2014	2015	2016
	<b>Recettes en k€</b>			
Vente d'énergie et abonnement	134	131	137	141
Recettes pour interventions et service	1	1	1	0
<b>Total recettes</b>	<b>135</b>	<b>132</b>	<b>139</b>	<b>141</b>
<b>Dépenses en k€</b>				
Charges de l'exploitation	16	25	24	20
Dotations aux amortissements et provisions relatives aux ouvrages	13	13	14	13
Personnel	22	23	21	29
Publicité	-	-	-	0
Achat et acheminement d'énergie	29	19	19	0
Impôts et redevances	6	6	5	7
<b>Total dépenses</b>	<b>85</b>	<b>85</b>	<b>83</b>	<b>69</b>
<b>Différence recettes - dépenses</b>	<b>49</b>	<b>47</b>	<b>55</b>	<b>72</b>

En 2016, le compte d'exploitation des concessions 2005 et 2007 présente une configuration similaire à celle de 2015 :

Les charges sont plus importantes que les recettes ce qui entraînent un déséquilibre économique des concessions (-55 K€ pour la DSP 2005 et la DSP 2007).

Les charges sont en hausse pour les DSP 2005 et 2007 (+78 K€ pour la DSP2005 et +28 K€ pour la DSP 2007).

Les produits de la DSP 2005 augmente de 12% par rapport à 2015 tandis qu'à l'inverse les produits de de la DSP 2 se réduisent de 1%

Pour la concession 2008, l'année 2016 présente à nouveau une situation inverse puisque l'exploitation du service présente un résultat excédentaire depuis au moins 5 exercices. (+72 K€), les charges d'exploitation représentent 49% tiers des recettes.

L'excédent d'exploitation est lié à la fois à une forte baisse des charges d'exploitation et une hausse limitée des recettes d'exploitation.

Ces résultats d'exploitation et leur évolution sont difficilement analysables car une part importante des charges sont des charges indirectes qui présentent un caractère opaque, complexe et/ou arbitraire (personnel, sous traitance exploitation, achat de gaz propane, frais de structure pour les charges les plus importantes en valeur).



## 5.6. Bilan de la partie « comptabilité »

<b>Points forts</b>	Les obligations pesant sur le concessionnaire au terme de communication au titre du compte rendu d'activité sont globalement satisfaites
	Poursuite du rapprochement des inventaires techniques et comptables
<b>Points à améliorer</b>	Mettre en œuvre un suivi d'enregistrement et de valorisation des remises gratuites (demande récurrente)
	Mettre en place un compte 229 (droits du concédant- demande récurrente)
	Corriger les erreurs d'amortissement (demande récurrente)
	Manque de lisibilité sur certaines valeurs des clefs de répartition des charges indirectes à l'origine de l'estimation des charges les plus impactantes.